

Initiatives ministérielles

M. Peterson: J'ignore quelle est la solution. Je serai très honnête avec vous. Je ne pense pas que nous puissions nous permettre qu'il y ait des grèves, que ce soit dans le secteur public ou privé.

À ce chapitre, le Canada établit vraiment un record épouvantable en comparaison des pays que j'ai mentionnés. Nous sommes très loin de la moyenne internationale sur le plan des jours perdus à cause de débrayages et de grèves. Nous devons sûrement trouver une solution. Le député croit que nous réglerons la question en éliminant le droit de grève, mais j'en doute.

D'après moi, la solution doit venir d'en haut, c'est-à-dire de la direction, et elle réside dans l'attitude. En tant qu'employeur dans le secteur privé, j'ai constaté que, lorsqu'ils n'aiment pas la façon dont ils sont traités, les employés peuvent débrayer et faire la grève, ils ne donnent tout simplement pas le maximum dont ils sont capables.

La direction doit créer les conditions qui encouragent les employés à donner leur maximum dans leur milieu de travail. Or, ce n'est pas ce qui se produit et nous devons trouver un moyen de nous débarrasser des grèves. À mon avis, ce n'est pas au moyen de mesures législatives que nous y parviendrons, mais plutôt en changeant notre attitude, en modifiant l'esprit qui règne dans le secteur aussi bien public que privé au Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Je vous remercie, monsieur le Président. . .

• (1330)

[Traduction]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour élucider une brève question qui se rapporte à la présente discussion. Je regrette d'interrompre ainsi mon collègue qui fait un apport intéressant à ce débat en deuxième lecture. J'ai hâte de l'entendre à l'étape de la troisième lecture.

Ai-je raison de croire que le hansard d'hier n'est pas sur nos bureaux à cause de la grève, parce que le camion qui livre le hansard serait retenu quelque part par la circulation ou parce qu'on l'empêcherait d'arriver jusque sur la Colline?

Si vous en ignorez la raison, monsieur le Président, j'apprécierais que vous vous informiez de ce qui se passe.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends la question du député, mais j'ai ici un exemplaire du hansard.

[Français]

J'ai en main la copie du hansard d'hier, mais elle n'est pas reliée. Alors, nous allons vérifier si, effectivement, tous les députés peuvent avoir en main le hansard dans sa forme habituelle. Je remercie le député d'avoir attiré l'attention des députés sur cette question.

Reprise du débat avec l'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, vous savez, mon ami le député de Annapolis Valley—Hants peut se lever n'importe quand et invoquer le Règlement car c'est un bon ami et cela ne me dérange pas d'être interrompu, d'autant plus que je n'avais même pas commencé.

Monsieur le Président, je veux intervenir aujourd'hui sur le débat en troisième lecture du projet de loi visant le retour au travail des employés membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Je veux intervenir pour plusieurs raisons, cependant, il y a une chose fondamentale que je voudrais dire peut-être au public canadien qui nous écoute. Ma petite expérience de deux ans et demi à peine m'a rapidement appris, monsieur le Président, que cet endroit-ci, la Chambre des communes, vit la plupart du temps sur une autre planète, c'est-à-dire une planète qui n'est pas celle des Canadiens qui vivent sur les rues principales à Shawinigan, à Vancouver ou à Smiths Falls en Ontario ou à Gander à Terre-Neuve.

Cette place-ci vit d'après toute une série de grandes théories qui ne retrouvent pas leur application dans le monde concret. Tout à l'heure, le député de Willowdale a tenu une allocution très intéressante, je dois dire. Il a parlé notamment du fait que nous, au Canada, on avait le pire record de grèves dans tout l'hémisphère occidental. Il s'agit d'un record très peu enviable qui n'appartient pas nécessairement au gouvernement du Canada, mais à l'ensemble de la société canadienne. Quand on pense, notamment à l'Ontario, au Québec et à la Colombie-Britannique, les trois provinces les plus peuplées où des grèves extrêmement néfastes pour l'économie canadienne ont marqué toute une série d'industries primaires, notamment dans le domaine des pâtes et papier, dans le domaine de l'aluminium, dans le domaine de la foresterie.

Notre compétitivité sur le plan international a été gravement marquée par ces grèves également dans le secteur de l'acier et dans d'autres secteurs d'activités. Je pense que nous allons devoir en arriver, comme dans d'autres pays, un de ces bons jours, monsieur le Prési-